

RAPPORT N° 557 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 16 AOÛT 2026

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période allant du 8 au 15 août 2026. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, deux (2) personnes ont été enlevées dans la province de Bujumbura.

1. Cas d'enlèvements ou de disparitions forcées

- Le mercredi 12 août 2026, dans l'après-midi, deux commerçants, Jean Bosco Nshimirimana et Hermès Rukerandanga, ont été enlevés alors qu'ils se trouvaient dans leur véhicule en direction de la ville de Bujumbura, sur la Route nationale n° 1 (RN1), à proximité du Palais présidentiel Ntare Rushatsi situé sur la colline de Gasenyi, en commune de Mutimbuzi, dans la province de Bujumbura.

Selon des membres de leurs familles, Jean Bosco Nshimirimana, en provenance du Rwanda, et Hermès Rukerandanga, en provenance de Tanzanie, se sont rencontrés à Kobero, à la frontière entre le Burundi et la Tanzanie, dans la matinée du mercredi 12 août 2026.

Jean Bosco avait l'habitude de se rendre au Rwanda dans le cadre de ses activités commerciales. Il était parti le lundi 10 août 2026. De son côté, Hermès revenait de Dar es-Salaam, où il s'était rendu pour ramener des véhicules destinés à la vente. C'est alors qu'il a aperçu Jean Bosco Nshimirimana et lui a demandé de faire le trajet ensemble, à bord de son véhicule, une Toyota Ractis bleue immatriculée G5753A.

Un des membres de la famille de Jean Bosco Nshimirimana affirme qu'ils se sont rencontrés à Gitega vers 13 heures. Son téléphone a cessé de fonctionner dans les environs de Mubimbi, en direction de Bujumbura, tandis que le dernier appel passé depuis le téléphone d'Hermès Rukerandanga informait un ami qu'ils se rapprochaient

du Palais présidentiel Ntare Rushatsi, avant que leurs téléphones ne soient définitivement éteints.

Depuis ce jour, la destination de Jean Bosco Nshimirimana et d'Hermès Rukerandanga, ainsi que celle de leur véhicule, restent inconnues.

SOS-Torture Burundi appelle les autorités compétentes à ouvrir, sans délai, une enquête indépendante, crédible, impartiale et approfondie afin de retrouver les personnes disparues, de faire toute la lumière sur les circonstances de leur disparition, d'identifier les auteurs de ce crime et de traduire les responsables en justice, conformément à la loi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.